

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Laboratoire LUBEM de l'UBO : financement de la thèse de recherche DynaSpoki

Il est proposé de participer au financement d'une thèse menée par le laboratoire LUBEM (Laboratoire Universitaire de Biodiversité et d'Ecologie Microbienne) de l'UBO présent à l'IUT de Quimper, pour l'accompagner dans un programme de recherche concernant les bactéries sporulées. Il est proposé de financer ce programme de recherche pour un montant de 16 000 € par an sur trois ans.

Depuis plusieurs années Quimper Bretagne Occidentale apporte son soutien à des programmes de recherche à travers des demandes de financement de thèses de doctorats. Aujourd'hui Quimper Bretagne Occidentale est sollicitée par le laboratoire LUBEM de l'UBO présent à l'IUT de Quimper pour l'accompagner dans le financement d'une thèse de recherche.

Cette thèse sera encadrée par des enseignants chercheurs du LUBEM et de l'ADRIA dans le cadre de l'unité Mixte Technologique (UMT) ALTER'X qui réunit ces 2 structures depuis de nombreuses années sur des projets de recherches communs.

Ce projet cherchera à identifier les conditions des procédés de fabrication ou des niches favorables à la sporulation, sur la base notamment d'indications temps/température; et par conséquent l'identification des conditions (temps, température, milieu) prévenant la formation de spores.

En effet, la succession des cycles de croissance et de sporulation peut être favorisée par des temps d'attente rencontrés au cours des étapes de stockage, et d'élaboration ou de transformation des produits alimentaires. L'élimination des spores alors formées est plus difficile que celles des cellules végétatives. Elle nécessite d'augmenter l'intensité des procédures de nettoyage ou des procédés d'assainissement des produits alimentaires, tel que le traitement thermique, souvent au détriment des qualités organoleptiques et nutritionnelles du produit alimentaire. Ces étapes sont coûteuses en énergie ou nécessitent l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement. Il est donc particulièrement important d'apporter des éléments permettant la maîtrise des spores bactériennes. On sait aujourd'hui que cette problématique touche notamment le développement de nouveaux produits, comme ceux à

base d'ingrédients d'origine végétale. Cette thèse s'inscrit donc dans la transition environnementale et la politique régionale du bien manger.

La région (dispositif ARED) ne finançant qu'à 50%, le laboratoire LUBEM sollicite un co-financement de la part de Quimper Bretagne Occidentale.

Le programme pourrait être financé chaque année comme suit, pendant 3 ans :

Poste de dépense annuel	Région (ARED)	QBO	LUBEM
allocation de recherche	16 000 €	16 000 €	0 €
Fonctionnement consommable, prestations, missions, diffusion	0 €	0 €	16 000 €
Total/partenaire/3 ans	48 000 €	48 000 €	48 000 €

Ce projet de thèse porte un intérêt important pour le territoire :

- il apporte directement des réponses aux problématiques des entreprises agroalimentaires ;
- il conforte la collaboration entre le LUBEM et l'ADRIA à travers l'UMT ALTER'X ;
- il porte sur un sujet sur lequel les chercheurs quimpérois ont une reconnaissance internationale ;
- cette thèse s'inscrit donc dans la transition environnementale et la politique régionale du bien manger.

Compte tenu de l'intérêt de ce programme de recherche pour l'écosystème agroalimentaire local, il est proposé de cofinancer cette thèse pour un montant de 16 000 euros par an pendant trois ans, montant équivalent à la participation de la Région.

Monsieur David LESVENAN étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider le principe de financement de la thèse DynaSpoki sur la base de 16 000 € par an sur 3 ans. ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention de financement.